Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8570922
Centre d'intérêt: 812

Québec (Province) Conseil des universités.

Avis du Conseil des universités au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur deux projets de programme de 2e cycle en muséologie. -- Sainte-Foy : Le Conseil, 1985. 26 f. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 84.13)Dépouillement: Maîtrise professionnelle en muséologie (Université Laval) -- Maîtrise en muséologie (Université de Montréal / U.Q.A.M.).

Descripteur(s): *Art *Programme d'enseignement *Evaluation de programmes *Formation professionnelle *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Université Laval (Québec, Québec) *Université de Montréal (Québec) *Université du Québec à Montréal

Identificateur(s) de sujet: *Muséologie

En décembre 1983, l'Université Laval transmit au Comité des programmes le dossier d'élaboration d'un projet de nouveau programme de maîtrise professionnelle en muséologie puis, en juin 1984, l'avis de qualité correspondant de la CREPUQ. L'Université de Montréal et l'UQAM conjuguèrent leurs efforts pour préparer un projet de nouveau programme conjoint de maîtrise en muséologie, dont le dossier de présentation, l'avis de qualité correspondant de la CREPUQ et enfin les pièces officielles de son adoption par le Conseil des études de l'Université du Québec furent transmis au Comité respectivement, en mai 1984 et au début de janvier 1985 par l'Université de Montréal, puis à la fin de janvier 1985 par l'Université du Québec.

Le Comité a procédé à l'évaluation de deux projets. Le Conseil des universités endosse l'analyse réalisée par le Comité des programmes et recommande de retenir le projet conjoint de maîtrise en muséologie soumis par l'Université de Montréal et l'Université du Québec et, par conséquent, d'en autoriser l'implantation, mais à titre expérimental pour cinq ans, avec réévaluation à l'issue de cette période sur la base d'un rapport d'évolution à transmettre au Comité des programmes.

Type de document: m
Région(s) administrative(s): 03, 063

ED0Q 8570922

Québec

EDUQ 8570922

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE SUR DEUX PROJETS DE PROGRAMME DE 2° CYCLE EN MUSÉOLOGIE:

1. MAÎTRISE PROFESSIONNELLE EN MUSÉOLOGIE
   (Université Laval)
2. MAÎTRISE EN MUSÉOLOGIE
   (Université de Montréal/U.Q.A.M.)

Avis n° 84.13
Dépôt légal - 1er trimestre
ISSN - 0709-3985
Sainte-Foy, le 19 avril 1985.

Table des matières

1. IDENTIFICATION DES PROGRAMMES 1

1.1 Projet de l'Université Laval 1
1.2 Projet conjoint de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec (U.Q.A.M.) 1

2. HISTORIQUE DU DOSSIER 2

2.1 Projet soumis en 1982-83 2
2.2 Projets soumis à la suite de l'avis du Conseil no 82.15 5

3. ÉVALUATION 6

3.1 Modalités de cette évaluation 6
3.2 Conformité des projets au devis du Conseil des universités 6
3.3 Évaluation de qualité 11

3.3.1 Réalisée par les experts consultés par la CRÉPUQ 11
3.3.2 Réalisée par les experts consultés par le Comité des programmes 14

3.4 Conclusion 20

4. RECOMMANDATION 24

1. IDENTIFICATION DES PROGRAMMES

1.1 Projet de l'Université Laval

Nom du programme: maîtrise professionnelle en muséologie

Appellation du grade: non précisée dans le dossier de présentation

1.2 Projet conjoint de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec (U.Q.A.M.)

Nom du programme: maîtrise en muséologie

Appellation du grade: maîtrise ès Arts (muséologie)

2. HISTORIQUE DU DOSSIER

2.1 Projet soumis en 1982-83

En juin 1978, à la demande du Ministère des affaires culturelles un "Rapport sur la formation muséologique" fut publié par Mme Marie-Odile Jentel; on y recommandait, entre autres, la mise au point d'un programme de formation universitaire de second cycle de type professionnel. Le 14 septembre 1978, le sous-ministre aux Affaires culturelles, dans une lettre adressée au président de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), lui faisait part de l'intention de son ministère d'accorder une priorité au développement muséologique et à la formation en muséologie. Par la même occasion, il invitait les universités à préciser leurs intérêts dans ce domaine. Ultérieurement, ce ministère précisait ses positions dans un document intitulé "Musées et muséologie au Québec: nouvelles perspectives".

Finalement, trois universités répondirent aux attentes du ministère et en 1982-83 le Comité des programmes se voyait saisi de deux projets de formation de 2e cycle en muséologie, sous la forme:

- d'un dossier d'exploration pour une maîtrise en conservation, restauration et muséologie, préparé par l'Université Laval;

- d'une demande de subvention au titre du Volet II (Réaménagements conjoints de programmes existants) du Fonds de développement pédagogique, soumise conjointement:

  . par l'Université de Montréal pour un projet d'ajout d'orientations "muséologie" à ses programmes de maîtrise en anthropologie et en histoire de l'art;

. par l'UQAM pour un projet d'ajout d'un profil de formation professionnelle en muséologie à son programme de maîtrise en études des arts.

En dépit de la différence de nature d'ordre administratif existant entre ces deux dossiers, le premier se présentant comme un projet de nouveau programme de grade et le second comme une demande de subvention dans le cadre du F.D.P., le Comité décida de mener leur évaluation de pair et selon une même procédure, celle utilisée dans le cas des projets de nouveaux programmes, puisque leurs objectifs globaux s'avéraient identiques: la formation, au niveau du 2e cycle universitaire, de muséologues.

A l'issue de cette évaluation, complétée par le Comité par la consultation d'un haut fonctionnaire de la Direction générale des Musées du Ministère des affaires culturelles, le Conseil des universités recommanda au ministre de l'Éducation, dans son avis no 82.15 (17 juin 1983):

> - de ne pas accorder de subvention spéciale au projet d'ajout d'options en muséologie à des programmes de maîtrise en anthropologie, en histoire de l'art et en études des arts présentés conjointement par l'Université de Montréal et l'UQAM dans le cadre du Volet II - Réaménagements con joints de programmes existants - du Fonds de développement pédagogique 1982-83;
>
> - de suspendre sa décision sur l'opportunité de l'implantation du programme de maîtrise en muséologie à l'Université Laval, tel qu'il apparaît dans le dossier d'exploration transmis au Comité des programmes par cet établissement en novembre 1982;
>
> - de reconnaître l'opportunité pour le réseau universitaire du Québec de se doter d'un programme de maîtrise assurant la formation des muséologues dont

notre société éprouve et éprouvera un besoin véritable selon les experts, tout en affirmant qu'un seul programme est nécessaire, les besoins actuels et prévisibles à court et à moyen termes étant réduits, selon les mêmes experts;

- d'inviter les Universités Laval, Université de Montréal et Université du Québec à Montréal à présenter, si elles le désirent, d'ici janvier 1984, un dossier de programme complet répondant aux orientations générales..." suivantes:

"1- le programme devra adopter le modèle d'une maîtrise spécifique en muséologie plutôt que celui d'une simple option en muséologie offerte dans le cadre de l'une ou l'autre des disciplines susceptibles de s'intéresser à la muséologie;

2- le programme devra être de nature pluridisciplinaire; dans cette optique, il devra être accessible aux étudiants provenant de toutes les disciplines et en particulier, des sciences de la nature;

3- le programme devra intégrer l'aspect professionnel et l'aspect recherche et, également, s'inspirer de la maîtrise offerte par l'Université de Toronto en particulier en ce qui concerne les aspects gestion et administration;

4- le programme devra permettre aux étudiants de poursuivre leurs études dans l'une ou l'autre des disciplines s'intéressant à la muséologie;

5- le nombre d'inscriptions devra être limité au départ, de manière à assurer la qualité du programme;

6- le dossier de programme devra faire état des modes de collaboration prévus avec les autres universités et avec les institutions muséales."

2.2 Projets soumis à la suite de l'avis du Conseil no 82.15

Répondant à l'invitation du Conseil:

- l'Université Laval transmit au Comité, en décembre 1983, le dossier d'élaboration d'un projet de nouveau programme de maîtrise professionnelle en muséologie puis, en juin 1984, l'avis de qualité correspondant de la CRÉPUQ;

- l'Université de Montréal et l'UQAM conjuguèrent leurs efforts pour préparer un projet de nouveau programme conjoint de maîtrise en muséologie[1], dont le dossier de présentation, l'avis de qualité correspondant de la CRÉPUQ et enfin les pièces officielles de son adoption par le Conseil des études de l'Université du Québec furent transmis au Comité, respectivement, en mai 1984 et au début de janvier 1985 par l'Université de Montréal, puis à la fin de janvier 1985 par l'Université du Québec.

---

1 Même si son titre est moins expressif ce programme se propose également d'offrir une formation de type professionnel.

3. ÉVALUATION

3.1 Modalités de cette évaluation

Le Comité a dû procéder à l'évaluation des deux projets de programme dans un contexte particulier car:

1- la question de l'opportunité de leur implantation n'était pas à aborder, le Conseil des universités, ayant déjà reconnu, dans son avis no 82.15 "... l'opportunité pour le réseau universitaire du Québec de se doter d'un programme de maîtrise assurant la formation des muséologues dont notre société éprouve et éprouvera un besoin véritable selon les experts...";

2- les projets devaient donc être examinés sous le double aspect de leur conformité au devis proposé dans ledit avis du Conseil et, surtout, de leur qualité;

3- à l'issue de cette évaluation le Comité s'est trouvé dans l'obligation de choisir l'un des deux projets puisque le Conseil, dans son avis a affirmé "... qu'un seul programme est nécessaire, les besoins actuels et prévisibles à court et à moyen termes étant réduits, selon les ... experts.".

3.2 Conformité des projets au devis du Conseil des universités

Le Comité a vérifié dans quelle mesure chacun des deux projets se conformait aux six orientations générales suggérées par le Conseil dans son avis no 82.15. Voici les résultats de cet exercice.

> "1 - le programme devra adopter le modèle d'une maîtrise spécifique en muséologie plutôt que celui d'une simple option en muséologie offerte

dans le cadre de l'une ou l'autre des disciplines susceptibles de s'intéresser à la muséologie;"

Cette orientation, qui a été respectée dès le départ par l'Université Laval dans son dossier d'exploration, s'adressait exclusivement à l'Université de Montréal et à l'UQAM. Au prix d'un travail considérable, ces deux derniers établissements s'y s'ont conformés dans leur deuxième projet. En effet, de deux projets de simple ajout de concentrations en muséologie au sein de maîtrises déjà existantes en anthropologie, histoire de l'art et études des arts, ils en sont venus à un projet conjoint très fonctionnel de maîtrise complète en muséologie, et qui plus est, vraiment autonome, sur le plan administratif à tout le moins, car non rattaché à l'un ou l'autre des trois départements à l'origine des projets initiaux.

"2 - le programme devra être de nature pluridisciplinaire; dans cette optique, il devra être accessible aux étudiants provenant de toutes les disciplines et en particulier, des sciences de la nature;"

Les deux programmes seraient accessibles, en pratique, aux étudiants de toutes les disciplines susceptibles de s'intéresser à la muséologie. En revanche l'un des deux projets s'est davantage conformé à cette exigence de pluridisciplinarité dans le choix des cours, tandis que l'autre l'a mieux respectée dans la composition de l'équipe professorale.

En effet, d'une part les deux établissements montréalais ont accordé une place plus marquée au volet sciences et technologie puisque

seul leur projet prévoit des cours s'y rapportant spécifiquement[1]. D'autre part, l'équipe professorale prévue par l'Université Laval comprendrait 18 professeurs des Départements d'Histoire et d'Anthropologie de même que 11 professeurs de formation scientifique appartenant aux Départements de Biologie, d'Écologie et Biologie, de Génie électrique, de Géologie, d'Informatique, de Physique et de Phytologie. Dans le cas du projet conjoint par contre, si les sciences humaines et sociales sont largement représentées avec 22 professeurs rattachés aux Départements d'Histoire de l'art, d'Anthropologie, des Sciences de l'Éducation, à l'Institut d'Histoire et de Sociopolitique des sciences et à l'École de Bibliothéconomie, les sciences de la nature sont sous-représentées avec seulement 2 professeurs du Département des Sciences biologiques. Les responsables de ce projet ont expliqué au sous-comité visiteur mandaté par le Comité pour procéder à la pré-évaluation des deux projets, qu'ils avaient préféré, dans un premier temps, ne prévoir que des professeurs issus des disciplines qui, au Québec, se sont intéressées les premières à la muséologie puis, dans un deuxième temps, élargir leur base de recrutement.

> "3 - le programme devra intégrer l'aspect professionnel et l'aspect recherche et, également, s'inspirer de la maîtrise offerte par l'Université de Toronto en particulier en ce qui concerne les aspects gestion et administration;"

Une part importante des deux programmes serait consacrée à la formation professionnelle avec un "projet de stage" (3 cr. sur un total de 60) et un "stage externe" (9 cr.) dans le cas de l'Université

---

1 Il s'agit des 4 cours optionnels suivants:
- "Muséologie des Sciences et des Techniques",
- "Conservation et mise en valeur du patrimoine industriel",
- "Les collections de sciences naturelles et leur mise en valeur",
- "Les centres d'interprétation de la nature".

Laval, et avec des "stages en institutions" (9 cr. sur un total de 45) et des "travaux dirigés" (9 cr.) dans celui des deux autres établissements. Les promoteurs de ces deux projets ayant donc opté pour des maîtrises de type professionnel, selon les indications données par le Ministère des affaires culturelles, il n'y a pas lieu de s'étonner de la place réduite qui y est réservée au volet recherche. Toutefois, cet aspect se retrouve dans les deux programmes et sous des formes différentes. Le projet de l'Université Laval comporte en effet un "essai" (6 cr.); les professeurs responsables du projet conjoint, quant à eux, comptent sur la participation des étudiants à la préparation de leurs cours, à construire de toutes pièces dans leur quasi totalité, de même que sur les "travaux dirigés", formule de remplacement traditionnelle à l'Université de Montréal pour le mémoire de maîtrise, pour initier leurs étudiants au travail de recherche.

Les deux projets ont intégré les aspects gestion et administration, celui de l'Université Laval avec un cours à option (3 cr.) à choisir dans un groupe de deux: "Processus de management", "Introduction à l'administration scolaire", et celui des établissements montréalais avec un cours obligatoire: "Organisation et gestion des musées". Abstraction faite de son titre, ce dernier cours est mieux adapté, par son contenu, à la réalité muséale.

> "4 - le programme devra permettre aux étudiants de poursuivre leurs études dans l'une ou l'autre des disciplines s'intéressant à la muséologie."

Les deux projets ont tenu compte de cette exigence mais sans y attacher la même importance: 15 cr. dans le cas du projet de l'Université Laval, contre 3 cr. dans celui du projet conjoint, sont attribués à des cours de 2e cycle à choisir par l'étudiant dans le prolongement de sa formation d'origine.

Les responsables du projet rencontrés par le sous-comité visiteur lui ont expliqué qu'ils n'avaient pas suivi de trop près sur ce point le modèle de la maîtrise en muséologie de l'Université de Toronto, parce que la majorité des étudiants attendus seraient titulaires d'un baccalauréat et que le caractère hautement spécialisé de tels programmes au Québec, comparativement à ceux offerts dans le reste de l'Amérique du Nord, rendait moins nécessaire le parachèvement de leur formation d'origine.

> "5 - le nombre d'inscriptions devra être limité au départ, de manière à assurer la qualité du programme;"

Les inscriptions seraient limitées dans les deux programmes, avec toutefois un seuil de contingentement différent: 10 nouvelles inscriptions (étudiants équivalents temps complet) par année dans le cas de la maîtrise de l'Université Laval et 20 dans celui de la maîtrise conjointe, à raison de 10 par établissement.

> "6 - le dossier de programme devra faire état des modes de collaboration prévus avec les autres universités et avec les institutions muséales."

Les responsables des deux projets ont indiqué qu'ils étaient disposés, en cas d'approbation de leur maîtrise, à envisager des mesures de collaboration avec les autres universités de la province intéressées par la formation de muséologues.

Le projet de l'Université Laval a été plus loin dans la prise en compte de cette orientation suggérée par le Conseil puisque son dossier de présentation contient la liste de plusieurs institutions muséales "... inventoriées au Québec, à Ottawa ou dans d'autres régions possédant des structures d'accueil suffisantes pour recevoir des sta-

giaires sur une base régulière ou occasionnelle." (p. 76) et qu'il y est précisé que "Des approches ont été faites en particulier avec l'Université de Toronto et (que) d'autres contacts seront établis sous peu en vue d'assurer une collaboration étroite entre cet établissement et l'Université Laval." (p. 54).

3.3 Évaluation de qualité

3.3.1 Réalisée par les experts consultés par la CRÉPUQ

3.3.1.1 Sur le projet de l'Université Laval

Les quatre experts consultés par la CRÉPUQ ont tous recommandé l'approbation du projet soumis à leur examen; leur décision était surtout basée sur les jugements suivants:

- "Une programmation de base équilibrée";

- "Un choix varié de moyens pédagogiques" (visite de musées à l'occasion du cours "Études critiques d'institutions muséales", stage externe; présence sur place d'un Atelier de traitement des artefacts, d'un Centre muséographique et de diverses collections);

- une équipe professorale détenant "... les compétences nécessaires et une somme diversifiée d'expérience muséographique et muséologique.".

Le sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ a donc rendu un avis de qualité favorable au projet.

Cependant celui-ci a attiré l'attention de l'Université Laval sur les remarques formulées par l'ensemble des experts consultés en ce qui concerne" ... l'existence de deux courants de

pensée en muséologie...". En d'autres termes, les experts ont regretté la part trop réduite accordée par le projet aux formes nouvelles de la muséologie de même que la place trop grande qu'il réserve à la muséographie (la pratique de la muséologie) par rapport à la muséologie (la réflexion sur la réalité muséale).

Les citations ci-dessous, extraites des rapports de deux experts, donneront un peu plus de détails sur cette double observation:

> -"J'ai été quelque peu surpris(e) de ne trouver aucune mention spécifique quant aux formes nouvelles de la muséologie telles les éco-musées, les musées-hors-les-murs, les musées itinérants, etc. Il s'agit de développements particulièrement importants dans l'univers de la muséologie francophone (les éco-musées en particulier) et je souhaiterais que le programme leur accorde une meilleure place."
>
> -"Le programme d'étude en muséologie de l'Université Laval semble mettre plus l'accent sur une muséographie que sur l'articulation d'une pensée en fonction d'une pratique de mise en valeur de l'objet patrimonial."
>
> "Le programme alors se situe par rapport à une conception traditionnelle de la muséologie, c'est-à-dire comme une pensée qui découle ipso facto de gestes techniques, muséographiques.".

Il y aurait lieu d'ajouter que certains de ces experts, tout comme d'ailleurs le sous-comité visiteur du Comité des programmes, ont pu constater, en s'entretenant avec les professeurs, que ceux-ci étaient plus ouverts aux tendances nouvelles de la muséologie que ne le laisserait supposer la simple lecture du dossier de présentation de leur projet.

3.3.1.2 Sur le projet conjoint de l'Université de Montréal et de l'UQAM

Les membres du sous-comité d'évaluation de la CRÉPUQ - ont formulé un avis de qualité favorable à l'endroit du projet. Rompant même avec leur sobriété de style habituelle, ils sont allés jusqu'à écrire dans leur avis que c'était "avec enthousiasme" que les experts consultés par eux-mêmes s'étaient déclarés en faveur du projet. Ce sentiment admiratif se manifeste chez l'un de ces experts par son désir de venir enseigner dans le cadre du programme, à l'occasion d'une année sabbatique, en tant que professeur invité, ou encore chez un autre par son souhait de voir les professeurs du Canada anglais pouvoir participer au programme. Un troisième expert, quant à lui, n'a pas hésité à écrire qu'il considérait que le programme proposé "... constitue un des efforts les plus louables d'insertion des progrès les plus récents en ce domaine...".

Les experts retenus par la CRÉPUQ ont été en particulier favorablement impressionnés par la place accordée à la "nouvelle muséologie" dans le projet, ainsi que va le montrer l'extrait suivant, choisi à titre d'exemple:

> "Le fait que le programme prévoit des cours tels que "Les nouvelles muséologies", "Musées régionaux et tourisme culturel", "Musées et techniques de communication" ou encore "Les centres d'interprétation de la nature", laisse supposer qu'il pourra devenir à très court terme un programme de muséologie modèle ... Qui plus est, l'un des objectifs du programme serait de pousser la réflexion sur la muséologie elle-même ... et cela ne pourra que contribuer à de fructueux échanges avec la communauté des muséologues du Canada anglais.".

Ces experts ont également remarqué la qualité de l'équipe professorale retenue, de même que la richesse des expériences professionnelles que le programme réunirait grâce à son caractère conjoint. Laissons la parole à l'un d'entre eux:

> "L'enthousiasme et le niveau de conscience professionnelle manifestés par les professeurs et les administrateurs rencontrés par le comité ... m'ont fortement impressionné(e).... Le niveau général d'expérience pratique dans le domaine de la muséologie tel qu'il apparaît dans les curriculum vitae des professeurs paraît plus qu'adéquat."

L'avis de qualité de la CRÉPUQ met toutefois en lumière "... les remarques (de certains experts) visant à assurer un encadrement adéquat en ce qui a trait à l'organisation, à la supervision et à l'évaluation des stages aux étudiants.".

3.3.2 Réalisée par les experts consultés par le Comité des programmes

Le Comité des programmes, pour sa part, a sollicité l'avis, dans le cas du projet de Laval comme dans celui du projet conjoint des universités montréalaises, des mêmes experts[1] qu'il y a deux ans.

Les experts consultés par le Comité, contrairement à ceux l'ayant été par la CRÉPUQ, ont procédé à une analyse compa-

---

1 En fait, sur les six experts rejoints, quatre seulement ont pu transmettre leur rapport au Comité.

rative des deux projets en cause et concluent en indiquant où va leur préférence. Toutefois il leur a été particulièrement difficile de se livrer à cet exercice car, ainsi que l'ont écrit deux d'entre eux, les projets, celui de Laval comme celui élaboré conjointement par les universités montréalaises, présentaient "... une nette amélioration sur ce qui avait été présenté en 1982.".

3.3.2.1 Sur le projet de l'Université Laval

Le choix de ces experts s'est donc exprimé de façon moins évidente qu'il y a deux ans, à l'époque de l'évaluation des projets initiaux. Ainsi en 1982-83, sur les six experts retenus par le Comité cinq avaient affirmé leur préférence pour le projet de l'Université Laval. Cette année, par contre, deux experts sur quatre seulement l'ont trouvé supérieur; l'un d'entre eux a même émis ce jugement en proposant un certain nombre de modifications au projet. Un troisième expert, quant à lui, a évalué uniquement le projet de la région montréalaise, car il faisait partie du groupe d'experts retenus par la CREPUQ pour l'évaluation de qualité du projet de Laval, et n'a pu, par conséquent, exprimer sa préférence pour l'un ou l'autre des deux projets; le quatrième, enfin, s'est déclaré en faveur du projet élaboré par les établissements montréalais.

Un autre signe du caractère délicat du choix demandé aux experts cette année est fourni par le fait que les deux experts qui ont indiqué leur préférence pour le projet de l'Université Laval ont tenu à déclarer tout à fait adéquat le deuxième projet et que l'un d'entre eux a même écrit:

> "S'il n'était question que de donner un avis sur un seul programme et à partir du

> fait qu'aucun programme sanctionné n'existe encore à ce niveau au Québec, (je serais) favorable à l'un et à l'autre. Toutefois, dans la mesure où il est vraisemblable que le MEQ n'autorisera qu'un seul programme, (je ne peux) que procéder par voie de comparaison.".

Quoiqu'il en soit, voici les motifs qui ont tout de même amené deux de ces experts à appuyer plutôt la maîtrise envisagée par Laval:

- un programme plus complet, avec un total de 60 cr. au lieu de 45 cr., réalisant une meilleure intégration entre activités théoriques et pratiques;

- une pluridisciplinarité plus affirmée, que ce soit au niveau des cours offerts ou à celui de la spécialité de formation des professeurs;

- une part plus grande accordée aux cours à choisir dans la discipline de formation de base de l'étudiant, avec 15 cr. au lieu de 3 cr.;

- des stages mieux conçus (il s'agit de stages d'apprentissage et non pas d'observation ou de familiarisation) et mieux coordonnés (l'engagement d'un professionnel à demi-temps est prévu pour, notamment, la coordination et la préparation des stages);

- un contingentement mieux adapté aux besoins du Québec avec 10 étudiants E.E.T.C. par année au lieu de 20.

Un certain nombre de critiques à l'endroit du projet de Laval sont cependant revenues sous la plume de certains de ces

experts, en même temps d'ailleurs que sous celles d'experts consultés par la CREPUQ. Ces critiques portent principalement sur le type de rattachement administratif prévu pour le nouveau programme ainsi que sur le contenu ou encore le caractère pertinent de certains cours.

Le dossier prévoit (p. 53) que la maîtrise en muséologie serait rattachée au Département d'Histoire celui-ci "... ayant été à l'origine de la constitution du présent comité (d'exploration) et étant le plus disposé à offrir une structure d'accueil au nouveau programme...". Certains experts craignent qu'une telle mesure risque de "limiter l'ampleur du programme" ou encore que "... le rattachement du budget de ce programme à celui d'un département (d'Histoire) aussi important en nombre de professeurs..." favorise la mise "... en minorité (du programme) dans toute situation de vote (sur des questions budgétaires).".

Tout en partageant ces craintes et en se demandant en outre si ce mode de rattachement administratif ne pourrait pas contribuer à freiner le recrutement des étudiants de formation scientifique, le Comité comprend mieux, grâce aux informations supplémentaires recueillies par le sous-comité visiteur, l'hésitation des promoteurs du programme à en faire une maîtrise de l'École des gradués étant donné le peu de succès obtenu avec les très rares programmes construits sur ce modèle à Laval. De plus il a été rassuré d'apprendre que le Département d'Histoire était pluridisciplinaire au départ avec des professeurs spécialisés en histoire, histoire de l'art, archéologie et ethnologie.

Les cours suivants surtout ont fait l'objet de remarques:

- cours obligatoire no 1 "Introduction à la muséologie": ce cours relèverait plutôt du 1er cycle;

- cours obligatoire no 6 "Études critiques d'institutions muséales": un tel cours est le bienvenu mais le sujet mériterait d'être mieux exploité. En effet "L'évaluation d'expériences vécues. La visite de musées et d'institutions analogues.", devraient donner lieu à de véritables réflexions critiques sur les différents types de musées, sur la nature et la raison d'être d'un musée, alimentées au besoin par des conférences données par des conservateurs ou directeurs de musée qui seraient spécialement invités pour l'occasion;

- groupe de cours à option no 1 ("Processus de management" et "Introduction à l'administration scolaire"): les experts ne contestent pas la nécessité de préparer dans une certaine mesure, le muséologue aux parties administratives de son futur travail mais ils estiment mal adaptés aux réalités muséales les deux cours proposés, tout spécialement le second.

D'après l'une des conclusions du sous-comité visiteur, que le Comité reprend à son compte, les critiques des experts concernant les cours obligatoires nos 1 et 6 seraient dues en partie à la description trop sobre qui en est fournie dans le dossier de présentation.

3.3.2.2 Sur le projet conjoint de l'Université de Montréal et de l'UQAM

L'enthousiasme manifesté par les experts retenus par la CREPUQ à l'égard du projet et mis en évidence dans l'avis de qualité formulé par cet organisme, se retrouve également dans le

rapport de l'un des experts consultés par le Comité. En effet l'un d'entre eux a conclu son rapport en ces termes:

> "C'est en fait le genre de maîtrise que je n'hésiterais pas à entreprendre moi-même, si je n'en avais pas déjà une.".

Ces experts ont surtout apprécié, dans le projet conjoint élaboré par les deux institutions montréalaises:

- son bon degré d'autonomie: il n'est rattaché à aucun département en particulier, mais à la Faculté des Études supérieures à l'Université de Montréal, et au Décanat des études avancées et de la recherche à l'UQAM;

- le vaste éventail de disciplines et de domaines de recherche représenté par l'équipe professorale;

- le fait que "Les cours obligatoires suggérés couvrent bien les éléments de base de la muséologie.";

- la juste importance accordée aux travaux dirigés (9 cr. sur 45) et au stage (9 cr. sur 45).

En revanche, ces experts ont:

- pensé que le programme aurait peut-être dû être conçu sur une base de 60 cr. plutôt que de 45, afin de mieux assurer, notamment "... l'équilibre entre théorie et pratique.";

- estimé "... excessif compte tenu des possibilités d'absorption du marché du travail dans le domaine concerné, à court et à moyen termes." le nombre de nouveaux étudiants admis

chaque année au programme, soit 20 étudiants E.E.T.C. à raison de 10 pour chacun des deux établissements;

- jugé que la formule conjointe retenue pour le programme, en dépit de ses avantages - notamment, l'enrichissement de l'équipe professorale - risquerait de présenter quelques inconvénients d'ordre administratif, tels "... un dédoublement des tâches..." et une coordination du programme difficile à assurer de manière efficace puisque "... c'est un comité (de liaison) et non un individu qui assurera cette tâche.".

Le Comité n'endosse pas la première de ces réserves puisque le Conseil des universités a souvent mis en garde les universités contre une tendance à un allongement, injustifié dans le contexte nord-américain, des programmes de maîtrise. De la même manière, il ne reprend pas à son compte la deuxième de ces réserves car, si le Ministère des affaires culturelles (consulté par le Comité) estime disproportionné par rapport à ses besoins actuels et surtout prévisibles le seuil de contingentement prévu, il faut toutefois avoir à l'esprit que ce ministère ne serait pas le seul employeur et que le gouvernement fédéral, les petits musées régionaux, en phase de développement, de même que les expositions de plus en plus nombreuses des grandes compagnies, engageront eux aussi les diplômés produits. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la maîtrise s'adresserait en partie à du personnel en poste qu'elle se proposerait de perfectionner: ces gens-là n'entreraient donc pas sur le marché du travail y étant déjà.

3.4 Conclusion

A l'issue de l'évaluation dont il vient d'être fait état, le Comité devait donc choisir, tel qu'expliqué au point 3.1 de la présente

recommandation, entre le projet soumis par l'Université Laval et celui élaboré conjointement par l'Université de Montréal et l'UQAM. Ce choix fut particulièrement délicat à effectuer et cela à un double titre:

1- Tout bien considéré, le devis suggéré aux universités par le Conseil dans ledit avis a été aussi bien respecté dans le cas du projet de l'Université Laval que dans celui du projet conjoint. Il est vrai que le modèle de la maîtrise en muséologie de l'Université de Toronto, qui avait fortement inspiré le Comité puis le Conseil des universités lors de la mise au point de leur devis, a été suivi de façon moins formelle par les promoteurs du projet des établissements montréalais, surtout en ce qui concerne l'importance relative des cours "disciplinaires" et le nombre total de crédits. Cependant, le Comité a été sensible aux raisons qu'ils ont invoquées pour justifier leur décision et se ramenant à une adaptation du parangon proposé par le Conseil au contexte universitaire québécois.

2- Les deux projets évalués en 1984-85 présentent, ainsi que cela a été souligné par certains experts, une nette amélioration sur le plan qualitatif par rapport aux projets examinés en 1982-83, si bien que le Comité n'aurait pas hésité à se prononcer pour l'implantation aussi bien de l'un que de l'autre s'il n'avait été question que de se prononcer sur un seul projet.

Finalement, après une analyse comparative très serrée, le Comité a arrêté son choix sur la maîtrise conjointe proposée par l'Université de Montréal et l'UQAM, pour les raisons suivantes:

1- une meilleure place y est réservée aux nouvelles formes de la muséologie;

2- les modalités particulières retenues pour la formule conjointe permettent, grâce à une exploitation optimale des abondantes ressources des deux établissements concernés, d'offrir aux étudiants de nombreux cours optionnels abordant les diverses facettes de la réalité muséale et surtout, ainsi qu'a pu le vérifier le sous-comité visiteur, une équipe professorale considérable, représentant un vaste échantillonnage des disciplines s'intéressant de près à la muséologie, et comprenant plusieurs spécialistes particulièrement compétents en matière de muséologie;

3- si l'on en juge par le chemin parcouru depuis les projets soumis en 1982-83 - entre autres: adoption du principe d'un programme complet et adhésion à la philosophie de la muséologie considérée comme discipline à part entière, introduction du volet sciences et technologie, admission d'étudiants de toutes formations - de même que par l'attitude critique qu'elles ont adoptée devant le devis du Conseil, les deux universités montréalaises ont entrepris un travail de réflexion en profondeur sur la réalité muséale, qui a permis une forte intégration des équipes professorales des deux établissements, déjà complémentaires à l'origine, et qui ne devrait pas s'arrêter avec l'implantation mais déboucher sur l'émergence au Québec d'une nouvelle discipline.

4- ceci étant la conséquence de ce qui précède, la majorité des experts consultés par la CRÉPUQ ont jugé la qualité du projet conjoint non seulement adéquate, comme leurs homologues consultés par le même organisme sur le projet de l'Université Laval, mais enthousiasmante par surcroît.

Le Comité se prononce donc en faveur de l'implantation du projet conjoint élaboré par l'Université de Montréal et l'UQAM, mais, en raison du caractère inédit d'un tel programme au Québec, il estime

qu'il serait prudent de lui imposer une période expérimentale de 5 ans, avec réévaluation au bout de ce délai.

Est-il besoin de l'ajouter, le Comité, en arrêtant son choix sur ce projet, demeure conscient des efforts que ses promoteurs devront encore fournir, notamment pour l'incorporation ultérieure de scientifiques à l'équipe professorale ou encore pour l'organisation, la supervision et l'évaluation des stages. De la même manière ce choix ne doit en aucune façon être interprété comme le résultat d'une sous-estimation des points forts du projet de l'Université Laval: la valeur de l'équipe professorale en place, l'existence de moyens pédagogiques particulièrement appropriés (Centre muséographique, Atelier de traitement des artefacts, etc.) et l'expérience acquise par cet établissement en matière d'organisation de stages en muséologie.

4. RECOMMANDATION

Le Conseil des universités endosse l'analyse réalisée par le Comité des programmes et, par conséquent, il opte pour la recommandation suivante:

ATTENDU la soumission par l'Université Laval d'un projet de maîtrise professionnelle en muséologie et par l'Université de Montréal et l'Université du Québec d'un projet conjoint de maîtrise en muséologie, préparé par l'Université de Montréal et par l'UQAM, en réponse à l'invitation adressée à ces établissements par le Conseil des universités dans son avis no 82.15 (20 juin 1983);

CONSIDÉRANT le fait qu'un seul programme de maîtrise en muséologie est nécessaire au Québec, compte tenu de ses besoins actuels et prévisibles à court et à moyen termes, tel que déjà établi dans ledit avis;

CONSIDÉRANT la conformité des deux projets aux orientations générales définies par le Conseil dans ce même avis et leur bon niveau de qualité selon les experts consultés;

CONSIDÉRANT le résultat de l'évaluation comparative à laquelle le Comité des programmes a eu recours pour départager les deux projets, à savoir la supériorité du projet conjoint telle qu'elle se dégage par:

1. la meilleure place qu'il réserve aux nouvelles formes de la muséologie;

2. l'éventail des choix autorisés par les nombreux cours optionnels, tous adaptés à l'un ou l'autre aspect de la muséologie, de même que la richesse, tant sur le plan de la formation académique que sur celui de l'expérience en matière de pratique muséologique, de

l'équipe professorale qu'une formule conjointe bien comprise a permis d'offrir;

3. la profondeur du travail de réflexion sur la réalité muséale entrepris par les deux établissements montréalais, à en juger par le chemin parcouru depuis les projets soumis en 1982-83 et l'attitude critique qu'ils ont adoptée devant le devis proposé par le Conseil des universités;

4. l'enthousiasme suscité par le projet conjoint chez la majorité des experts consultés par la CRÉPUQ;

CONSIDÉRANT le caractère inédit au Québec d'un programme de maîtrise en muséologie;

NONOBSTANT les efforts qui restent à fournir par les promoteurs du projet conjoint, en particulier en ce qui a trait à l'incorporation de scientifiques à l'équipe professorale ou encore à l'organisation, la supervision et l'évaluation des stages;

NONOBSTANT la valeur de l'équipe professorale réunie et le caractère particulièrement adapté des moyens pédagogiques prévus par l'Université Laval dans le cadre de son projet, de même que son expérience certaine en matière d'organisation de stages en muséologie;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie:

(de retenir le projet conjoint de maîtrise en
(muséologie soumis par l'Université de Montréal et
(l'Université du Québec et, par conséquent, d'en
(autoriser l'implantation, mais à titre expérimental
(pour cinq (5) ans, avec réévaluation à l'issue de

(cette période sur la base d'un rapport d'évolution à
(transmettre au Comité des programmes.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 164e séance du Conseil des universités, tenue le 19 avril 1985.

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
8e étage
Québec

Gouvernement du Québec
Conseil
des universités

8384-1307

86-1004